



Question achat terrain à mes parents

Par **Romje70**, le **14/12/2012 à 05:35**

Bonjour à tous, je vais essayer d'expliquer notre projet...

Donc, j'envisage d'acheter à mes parents une partie de leur terrain afin d'y faire une maison...(batiment déjà construit)

Mes parents sont mariés mais il y a déjà 4 enfants d'un 1er mariage du coté de mon pere!

Nous sommes allés voir le notaire et le terrain est estimé a 15 mille euros.Mon pere aimerait nous le vendre moins cher (environ 10 milles euros).

Voici mes questions:

Pourra t'il me le vendre moins cher? si oui devra t'il redonner des sous a ses autres enfants en "compensation"?

Dans le cas ou mes parents me vendent la totalité du terrain (un batiment , une maison et 50 ares de terrain en tout), comment cela se passe avec mes demi freres et soeurs? mes parents devront ils leur donner des sous?

Par **pieton78**, le **20/12/2012 à 14:19**

Vous vous embêtez bien pour économiser 300€ de frais dit "de notaire"!

Payez le prix estimé et votre père ne devra rien à vos frères.

Le notaire est parfaitement qualifié pour agir au mieux de vos intérêts, il ne va pas vous arnaquer sur une affaire de cette amplitude.